

13/14

A FAIRE CIRCULER DANS TOUTES LES CLASSES AFFILIEES

NUMERO 79 juin 2014

LE BULLETIN

OCCE 68

Office Central de la Coopération à l'Ecole
12 Rue Messimy 68000 COLMAR
mail: occe.68@wanadoo.fr
Site: <http://www.occe.coop/ad68>
tél: 03 89 24 04 12
port: 06 33 22 73 94

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Colmar
9, place de Lattre de Tassigny – 68027 Colmar
Tél. : 0820 00 08 96* – cme68colmar@creditmutuel.fr

LE BULLETIN

OCCE 68

JUIN 14
N° 79

Association Départementale
HAUT-RHIN



AD 68
OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

« Nous incarnons cette école bienveillante et accueillante »

Pour l'OCCE, ne perdons pas notre rythme... pour progresser encore! Même si les rythmes scolaires ont fait la Une de l'actualité et continuent à occuper le devant de la scène, n'oublions pas que la loi sur la refondation de l'École de la République contient des volets essentiels, tels la remise en place d'une formation pour tous les enseignants, et la philosophie de la loi qui porte haut la coopération et ses valeurs. Plus que jamais, par les réflexions et productions de tous nos militants et animateurs, nous incarnons cette école bienveillante et accueillante voulue par le législateur, l'École de la coopération.

Les élèves d'aujourd'hui représentent l'espoir pour demain d'une société refondée par leurs soins à partir des valeurs de la coopération. Une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.

Agissons dans cette perspective exaltante !

Christian Robillard

Secrétaire général de la Fédération OCCE

SOMMAIRE :

La vie de votre association départementale	p 4
Les projets de l'association départementale	p 5
Mandataires : cas particuliers	p 6
Les outils pour la rentrée	p 7

DOSSIER STATUTAIRE après la dernière page contenant :

- Le compte-rendu financier statutaire
- Le compte-rendu d'activités statutaire
- L'engagement du mandataire
- Le quitus au trésorier mandataire
- Le formulaire de changement de mandataire (si besoin)

Merci de lire attentivement ces documents et de nous retourner remplis et signés ceux qui sont destinés à la gestion de l'Association Départementale OCCE 68.

MERCI DE FAIRE CIRCULER CE BULLETIN DANS TOUTES LES CLASSES et de veiller à ce que tout le monde le lise. Il est consultable également sur le site Internet de l'OCCE 68.

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à notre dernière Assemblée générale dont vous trouverez le compte-rendu sur notre site, voici la composition de notre nouveau Conseil d'Administration : toutes ces personnes bénévoles ont la charge de pérenniser le fonctionnement statutaire de l'association. Elles se réunissent une fois par mois en conseil d'administration et se retrouvent également en commission pour préparer des projets coopératifs autour de l'EEDD, du Salon du livre en novembre, ainsi que pour gérer notre site informatique.

BUREAU :

Président : M. POLETTO Jean Pierre
Vice-présidente : Mme GINDENSBERGER M. Christine
Trésorier : M. GARCIA José
Secrétaire Général : M. LUTZ Jérémie

ADMINISTRATEURS :

M. BIRY Jean Luc	Mme BOËS Isabelle
M. BOUYSSOUNOUSE Pierre	M. BRAUN Roland
Mme SCHAFFHAUESER Nicole	Mme BAECHLE Astrid
M. BETTINGER Rémy	M. MEYER Claude
Melle KACHLER Martine	Mme SANCHEZ Caroline
M. RUCH Pierre	Mme MAZZA Christine
Mme WODEY Arlette	

AU SIEGE :

Nicole, notre secrétaire, vous accueille tous les matins de 8h00 à 12h00. Elle s'occupe plus particulièrement des affiliations et des changements de mandataires. **Jézabel**, notre comptable, est disponible tous les après-midis de 13h30 à 17h00 et le mercredi jusqu'à 16h. Elle tient la compta du siège et peut vous aider en cas de besoin à gérer des situations comptables qui posent problème.

Catherine, notre animatrice départementale, peut vous conseiller sur des questions juridiques et techniques (assurances, engagement d'un artiste, organisation d'une tombola ...). Elle intervient également dans le cadre pédagogique :

- animations pédagogiques
- interventions dans le 1er degré (conseils d'école, conseils de maîtres)
- Animations dans les classes : ateliers philo, jeux coopératifs, danse
- Interventions dans le second degré, à l'UHA, en formation de Directeurs

BILAN PEDAGOGIQUE DE L'ANNEE 2013/2014

- ◇ **ANIMATIONS PEDAGOGIQUES** sur les thématiques de la prévention et gestion de conflits, les intelligences multiples, l'estime de soi, le film d'animation, la danse traditionnelle et la gestion d'une coopérative : 16 animations dont 11 en équipe d'école.
- ◇ **INTERVENTIONS DANS LES CLASSES :**
Les ateliers philo : 38 classes
Danse : 15 classes
Jeux coopératifs : 15 classes
- ◇ **INTERVENTIONS DANS LES ECOLES EN CONSEIL DES MAITRES ET CONSEILS D'ECOLE**
8 écoles : présentation de la coopérative scolaire, outils de prévention et gestion de conflits, réflexions sur la coopération, l'estime de soi.
- ◇ **INTERVENTIONS SPECIFIQUES**
12h à l'UHA en Master ESS - Formation des nouveaux mandataires 6h - Formation de Directeurs 6h - Formation second degré 12h - Participation à la journée organisée par Educ'envia - Intervention dans un foyer en collège - Participation aux animations de deux classes vertes - Participation aux semaines de la coopération de deux écoles.

DES PROJETS POUR VOUS DES LA RENTREE



PROJET EEDD/ ECOCITOYENNETE :

à l'école comme au jardin, un geste pour demain

Venez rejoindre les classes, déjà engagées dans ce projet d'éducation à l'environnement.

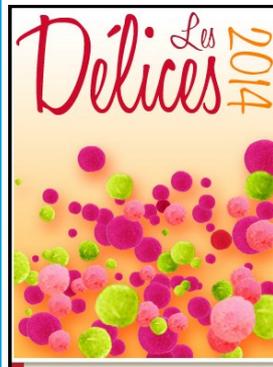
La commission éducation à l'environnement de l'OCCE 68 organise un forum regroupant 8 classes du département le 7 octobre prochain en partenariat avec les associations et organisations d'éducation à l'environnement.

Cette journée permettra aux élèves à travers différents ateliers de s'initier aux divers domaines de l'EEDD.

Un parcours sera proposé à chaque classe et les élèves pourront se fixer un challenge éco-citoyen pour l'année scolaire.

Renseignements et inscriptions auprès de Catherine Roesch au 03.89.24.04.12 ou Claude Meyer Directeur de l'école Barrès à Colmar au 03.89.41.17.74

SALON DU LIVRE



Comme l'an passé, nous serons présents au prochain Salon du Livre les 22 et 23 novembre 2014.

Nous lancerons notre projet dès la rentrée afin de trouver des classes partenaires qui pourront se joindre à nous.

COPAINS QUI DANSENT : 4ème édition

9 rencontres en 2011/2012, 18 en 2012/2013 et 33 cette année, soit environ 3 600 élèves se sont rencontrés sur les airs de danses traditionnelles interprétées par Gilles Péquignot et Danyèle Besserer, le groupe « Au gré des vents ».

De la maternelle au cycle 3, ces rencontres ont pour objectif d'aller vers l'Autre, de partager un moment convivial, d'échanger, de goûter la musique vivante et de la vivre avec son corps dans la tradition du bal.

Pour l'année scolaire 2014/2015 : une nouveauté !

Comme chaque année, le répertoire sera renouvelé, en gardant 2 danses du répertoire de l'année précédente. Le fonctionnement du projet reste inchangé : un temps d'apprentissage des danses avec les enseignants en présence des musiciens, les élèves apprennent les danses avec le CD support (les vidéos sont en ligne) et se retrouvent lors d'un bal programmé ensemble.

Petite originalité cependant : en vous inscrivant à la rentrée, vous aurez le choix entre une participation « classique », c'est-à-dire apprendre le répertoire aux élèves dans l'objectif de la rencontre ou devenir classe pilote qui en plus du répertoire proposera le jour de la rencontre à tous les autres élèves une autre façon de danser une des danses du répertoire. Pour vous aider, des pistes de recherches vous seront proposées : l'idée est de proposer un lien entre la danse traditionnelle et la danse contemporaine

Comment s'inscrire ?

Les fiches d'inscriptions seront sur le site de l'OCCE 68 à la rentrée.

Pour ceux qui ne connaissent pas le projet, vous pouvez vous rendre sur le site de l'OCCE 68 onglet « Copains qui dansent ».



MANDATAIRE : REPERES POUR LA FIN D'ANNEE SCOLAIRE

En fin d'année scolaire, divers cas de figure touchent le devenir immédiat des coopératives scolaires.
Voici pour les situations les plus courantes quelques **CONSEILS** et **RECOMMANDATIONS** .

1. Vous quittez votre poste et personne ne veut reprendre le mandat :

La coopérative ne peut plus fonctionner légalement. Cette situation conduit à la dissolution.

Dans ce cas, la dévolution des biens fait l'objet d'une décision de l'Association Départementale **sur proposition de l'équipe éducative.**

- Principe de base : les biens acquis restent prioritairement à la communauté scolaire
- Ceci étant, dans le strict respect de la législation en vigueur.
- Le Mandataire va au bout de son mandat annuel et ajoute un courrier au CRF expliquant la situation et proposant une solution.
- En aucun cas il n'entreprind de démarches à la banque.
- L'équipe du siège se charge de tout.

2. Vous êtes mandataire dans une coopérative de classe dans une école à plusieurs classes adhérentes à l'OCCE 68.

Vous restez en poste :

C'est le cas le plus simple :

- Vous faites le bilan et l'inventaire en fin d'année.
- Vous poursuivrez les activités coopératives à la rentrée prochaine en vous ré-affiliant normalement.

Vous êtes nommé(e) sur un autre poste :

- Vous connaissez votre successeur, il reprendra la Coopérative :

- Cas simple également :
- Après votre bilan et l'inventaire, il demandera un "changement de mandataire" au siège de l'Association Départementale à l'aide du formulaire situé dans l'insert en fin du présent bulletin.
- Il pourra poursuivre sans autre problème la coopérative en se ré-affiliant.

- Vous ne connaissez pas votre successeur.

- Prévenez le siège de l'OCCE.
- Remettez tous les documents au siège de l'Association Départementale (au Directeur s'il en est d'accord).
- Nous contacterons directement votre successeur à la rentrée pour savoir s'il faut maintenir ou dissoudre la coopérative.

3. Vous êtes dans une classe d'une coopérative d'école.

- Il y a donc un seul mandataire pour plusieurs classes, même si, de façon interne, les classes peuvent avoir des projets et un fonctionnement autonomes.
- Cas assez simple dans la mesure où c'est le Conseil de Coopérative, composé des représentants des enseignants et en principe aussi des enfants de chaque classe, qui décidera de la dévolution des biens si vous quittez l'établissement.
- Dans le cas où votre successeur refuserait de s'inscrire dans la démarche, c'est au même Conseil Coopératif que reviendra la charge de statuer. Cette situation est parfois délicate.

4. Votre classe est une coopérative isolée dans une école à plusieurs classes.

Ce cas de figure, très rare, présente la plus grande variété de situations et nous sommes souvent confrontés ici au problème de légitimité de la dévolution des biens : sont-ils liés aux élèves, au poste, au maître, à une association de parents ?

Ces biens "appartiennent" statutairement à l'Association Départementale OCCE, mais dans tous les cas, ce sont encore LE BON SENS et les DECISIONS PRISES COOPERATIVEMENT qui seront nos meilleurs conseillers :

Vous restez en poste dans l'école, vous suivez vos élèves et vous changez donc de cours.

- Après bilan et inventaire, il est normal que vous poursuiviez la coopération sur la base des acquis de l'année précédente.

Vous restez en poste dans l'école, vous gardez le même cours, mais vous aurez d'autres élèves : c'est le cas le plus fréquent !

- Il nous paraît raisonnable d'en discuter avec les élèves que vous allez quitter, tenant compte, si possible, d'éventuels projets du futur maître de ces élèves, mais aussi de votre implication et de votre engagement au cours de l'année écoulée.
- Les reliquats peuvent donc être attribués à vos futurs élèves, ou suivre vos anciens élèves . C'est de l'éducation citoyenne par les actes.

Vous restez en poste dans l'école mais changez d'élèves et de cours :

- Les solutions seront recherchées de la même manière que précédemment.

Vous quittez l'école :

- Après bilan et inventaire, vous remettez au Directeur toutes les archives de la coopérative. Il demandera la dissolution au siège de l'Association OCCE Départementale.

Quand revient septembre ...

LES AGENDAS COOPERATIFS CYCLE 1, 2 ET LE TOUT NOUVEL AGENDA CYCLE 3

A COMMANDER pour la rentrée de septembre : le bon de commande est à télécharger sur le site

L'agenda coop est un outil pédagogique illustré dans lequel, chaque jour, les enfants découvrent une question et une activité pour apprendre à se connaître et s'estimer, aller vers les autres et mieux les respecter.

Prix : Agendas cycle 2 et 3 : 2.50 € Livre du maître : 5€
Agenda cycle 1 : 80 € outil collectif, CD + livre du maître - Recharge : 55 €

L'agenda coop c'est :

Pour les enfants :

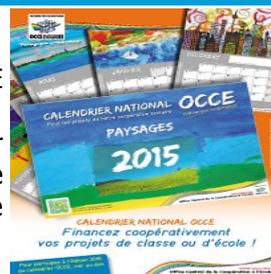
- Des questions pour développer l'esprit coopératif
- Une idée par jour pour apprendre à vivre ensemble
- Des activités pour développer l'estime de soi
- Des outils pour s'entraider



LES CALENDRIERS OCCE :

Le calendrier 2015 de l'OCCE est déjà arrivé !

Sa vente peut vous apporter un revenu non-négligeable pour financer les projets de votre coopérative.



La thématique de cette année est « Paysages ». Il est personnalisable par chaque élève puisqu'un espace de création lui est réservé.

Prix d'achat : 1,85 €

Prix de revente conseillé : 3,00 €

LE LOGICIEL COMPTA COOP WEB

La compta en ligne qui vous permet en toute sécurité, sans soucis de sauvegardes, de gérer les finances de votre coop de n'importe quel poste connecté.

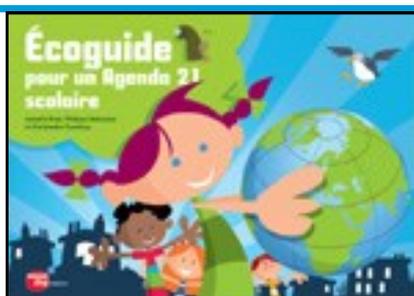
Cet outil permet également une prise en main à distance par notre comptable pour vous « dépanner » en cas de problèmes.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler Jézabel au siège les après-midi.

Prix de la licence annuelle : 9 €

Rappel : nous n'assurons plus la maintenance du logiciel ComptaCoop 3.

INFOS RENTREE : la cotisation de rentrée sera de 2,10 € pour l'année scolaire 2014/2015 à laquelle se rajoute 25 centimes d'assurance, soit **2,35 €**. Cette assurance couvre toutes les activités organisées par la coopérative : sorties, voyages, kermesses, spectacles ... Elle ne couvre pas les enfants durant les activités obligatoires qui se déroulent durant le temps scolaire et qui sont donc assurées par les parents : responsabilité civile pour les dommages causés aux autres, individuelle accident pour ceux causés à soi-même.



ECOGUIDE POUR UN AGENDA 21 SCOLAIRE

En partenariat avec le CRDP Académie de Montpellier.

Écoguide pour un agenda 21 scolaire - livret de 9 pages - 9 €

Éco-écoles et éco'coop, collèges durables, lycées 21, les élèves et leurs professeurs sont de plus en plus nombreux à vouloir inscrire leurs actions pédagogiques dans une perspective de développement durable.

Cette dynamique qui se cristallise le plus souvent autour de la mise en oeuvre d'un Agenda 21 scolaire (Plan d'actions pour le 21e siècle), interpelle l'ensemble de la communauté éducative, de l'Éducation nationale aux collectivités territoriales sans oublier les associations.

Ce guide s'adresse d'abord aux enfants de 8 à 15 ans, aux enseignants, aux personnels de direction et animateurs afin de les accompagner dans la démarche Agenda 21.

Huit thématiques structurent un véritable parcours élève d'éducation au développement durable. De la prise de conscience à l'action environnementale réfléchie, lucide et porteuse de sens, l'éco guide nous conduit à « agir local pour penser global ».

CONTRAT MAE - MAIF / OCCE



Le contrat départemental multirisque
pour votre coopérative scolaire.

Conçu conjointement par la MAE et la MAIF

Conçu conjointement par la MAE et la MAIF dans le cadre de la coassurance, ce contrat départemental multirisque est souscrit par votre association départementale OCCE.

Les garanties de base :

- Responsabilité civile – Défense
- Dommages corporels (individuelle accident)
- Dommages aux biens
- Recours – protection juridique
- Assistance

La MAE est l'interlocuteur unique de l'association départementale OCCE pour :

- la souscription et la gestion de votre contrat
- la transmission de la déclaration d'accident



MON PREMIER ASSUREUR

MAE du HAUT-RHIN • 02 32 83 60 68 • 66 avenue Robert Schuman - BP3187 - 68064 MULHOUSE CEDEX • mae68@mae.fr
www.mae.fr - Retrouvez nos outils de prévention sur mae-prevention.org